**Protocole sanitaire – Rentrée 2020**

**Fréquentation scolaire**

* L’école reprend pour tous les élèves à compter du Mardi 1er septembre.
* Les familles comme les personnels jouent un rôle essentiel : les parents s’engagent à ne pas envoyer leur enfant à l’école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid-19 (toux, gêne respiratoire, maux de gorge notamment). Il en va de même pour les personnels qui s’appliqueront la même consigne.
* Les familles s’engagent à déclarer à l’école la survenue d’un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c’est l’élève qui est concerné
* Un élève présentant des symptômes à l’école est isolé avec un masque en attendant l’arrivée de l’un de ses responsables légaux, prévenus au plus vite.

**Les gestes barrière**

* Dans les espaces clos, la distanciation physique est respectée dès lors qu’elle reste possible. L’obligation de distanciation physique « tombe » donc **uniquement** lorsqu’elle est matériellement impossible ou qu’elle ne permet pas l’accueil de tous les élèves.
* Le port du masque reste prohibé pour les élèves de maternelle, alors qu’il reste au choix des familles qui souhaitent en fournir pour les élèves du CP au CM2.
* Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dès l’entrée sur la cour de récréation.
* La désinfection des mains est obligatoire pour tous les adultes autorisés à rentrer dans l’établissement (solution hydro alcoolique à disposition au besoin).
* La limitation du brassage entre classes et groupes d’élèves n’est plus obligatoire. Toutefois la définition du sens de circulation dans les locaux reste de rigueur afin d’éviter de limiter les croisements importants d’élèves.

**Accueil des élèves le matin et en début d’après-midi**

* Le matin et en début d’après-midi, seules les familles des élèves de PS-MS sont autorisés à rentrer dans l’établissement et à accompagner leur enfant jusqu’à la porte de la classe en portant le masque et après désinfection des mains.
* Les familles des élèves de GS peuvent accompagner leur enfant jusqu’à la porte extérieure donnant sur le couloir près de la classe des GS-CP.
* A partir du CP, les élèves se rendent seuls depuis le portail de la cour vers leur classe.

**Sortie des classes le midi et le soir**

* A partir de la GS-CP, les élèves attendent leurs parents sur la cour et sous la surveillance de leur enseignant. En cas de pluie, les familles peuvent attendre sous le préau que leur enfant sorte de classe.
* En PS-MS, la remise des enfants de fait à la porte du hall donnant sur la cour de récréation.
* A noter :
	+ les élèves qui prennent le car sont pris en charge par Marina qui les emmène dans la salle du milieu.
	+ les élèves qui déjeunent à la cantine ou vont en périscolaire sont pris en charge par du personnel municipal depuis la cour vers leur destination.

**Récréations**

* Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s’applique pas.
* La mise à disposition des bancs et des jeux de cour est permise (vélos, ballons, …)
* Contrairement à ce qui pouvait se pratiquer en mai et juin derniers, les élèves ne sont plus autorisés à rapporter des jeux de la maison.
* Les élèves du CE1 au CM2 sortent simultanément en récréation tandis que les élèves de la PS au CP sortent sur un autre temps. Chaque classe dispose d’un espace dédié sur la cour ainsi partagée en 2.
* A leur arrivée à l’école le matin et le midi, les élèves se rendent directement en classe pour un temps d’accueil individualisé.

**Vie de classe**

* L’espace classe reste aménagé de manière à obtenir, dans la mesure du possible, la plus grande distance possible entre les élèves.
* La mise à disposition d’objets partagés au sein d’une même classe ou d’un même groupe constitué est permise.
* Lors des temps dédiés aux anniversaires des élèves, les aliments fabriqués à la maison ne sont malheureusement plus autorisés : seules les denrées du commerce seront permises sous leur emballage.

**Lavage des mains**

* Les familles qui peuvent déposer leur enfant à l’école le matin et le midi auront veillé à ce que leur enfant se soit lavé les mains juste avant de quitter le domicile.
* Le lavage des mains est réalisé à minima :
	+ à l’arrivée dans l’établissement quand l’élève n’a pu le faire à domicile dans les minutes qui précèdent
	+ avant chaque repas : à la cantine ou bien à l’école quand l’enfant mange chez lui
	+ après chaque repas quand l’enfant n’aura pu le faire à domicile dans les minutes qui précèdent
	+ avant et après chaque passage aux toilettes
	+ le soir avant de quitter l’établissement ou à l’arrivée au domicile.
* Le lavage des mains peut être réalisé sans mesure de distanciation physique. Le lavage des mains s’effectue toutefois aux lavabos dédiés pour chaque classe.

**Désinfection des locaux**

* Pour les classes de la PS au CP, la salle de sieste, le hall et le couloir : nettoyage et désinfection des sols comme des tables sont effectués quotidiennement.
* Pour les classes de CE et de CM, nettoyage et désinfection des tables sont quotidiens et hebdomadaires pour les sols.

***Pour l’OGEC, le Directeur***

***L’équipe enseignante***